

Martinenq expulsé, Poggi s'explique

Conseil agité hier, avec l'expulsion de Patrick Martinenq. Explications du maire et de Danielle Poggi, qui n'a finalement pas démissionné et siège désormais comme indépendante



Patrick Martinenq a refusé d'attendre la fin du conseil pour évoquer les lettres de démission de Mme Poggi. Considérant qu'il troublait la séance, le maire l'a fait expulser par la police municipale. En médaillon : Mme Poggi a changé de place, elle siège désormais comme indépendante. (Photos Dominique Leriche.)

C'EST par l'expulsion de Patrick Martinenq qu'a débuté hier le conseil municipal. Comme il l'avait annoncé, le conseiller municipal du groupe PRESS a demandé la parole pour réclamer la nomination de Djamel Smaïli, considérant que le poste de Mme Poggi est libre.

Mais le maire avait décidé d'évoquer cette question à la fin de la séance et lui a intimé à plusieurs reprises l'ordre de se taire, avant de le menacer d'expulsion. P. Martinenq a vivement protesté, affirmant que le conseil n'était pas constitué réglementairement. « J'attaquerai toutes les décisions prises, je ne me tairai pas, je vais systématiquement solliciter la parole. Allez-y, expulsez-moi ! »

« Les doutes » du maire

C'est ainsi que l'élu a quitté le conseil, accompagné d'un policier municipal. Il n'a donc pas entendu les explications du maire en fin de séance, concernant les deux lettres de démission qui lui ont effectivement été adressées par Danièle Poggi.

« M. Martinenq conteste le fait

que je n'ai pas accepté la démission de Mme Poggi, il a parfaitement le droit de le faire. Je me sens d'autant moins suspect qu'il ne s'agit pas d'une conseillère de mon groupe ! Il estime que le maire a dépassé ses droits et il souhaite attaquer au tribunal administratif : ce n'est pas au conseil municipal d'en débattre. (...) P. Martinenq a voulu entraîner au PS d'autres membres de sa liste. Mme Poggi a décidé de ne pas céder. (...) Je devais m'assurer que ces lettres n'étaient pas signées sous la contrainte. Là-dessus, j'ai quelques doutes. »

Le maire a également réfuté les accusations de discriminations raciales évoquées dans la lettre ouverte de P. Martinenq (notre édition du 20 mai), estimant qu'il y avait là une « attitude irresponsable » susceptible « d'exciter une partie de la population contre le maire ».

Danielle Poggi a ensuite lu une déclaration, confirmant qu'elle avait offert sa démission comme conseillère municipale. « Si je suis revenue sur ma décision, comme les textes m'en donnent parfaitement le droit, et cela en dépit de différentes tentatives très mal inspirées d'intimidation,

c'est parce que des personnes qui avaient voté pour moi et que j'avais averties de mon intention m'ont appelé pour me dire qu'elles comptaient sur moi, que j'avais une responsabilité à l'égard de mes électeurs (...). Elles m'ont rappelé qu'avant d'accepter ce poste je travaillais pratiquement à plein temps et bénévolement dans des œuvres caritatives d'aides aux pays du sud, en particulier en Haïti. (...) J'ai fait de fréquents voyages et de longs séjours dans des pays du Sud où ma vie a parfois été en danger ; je ne l'ai jamais regretté. Depuis que je suis conseillère municipale, mon engagement a diminué, mais il continue toujours. »

Les « véritables raisons » de Danielle Poggi

L'élu a ensuite évoqué « les véritables raisons » pour lesquelles elle voulait donner sa démission. « En entrant au groupe PRESS j'avais bien précisé que je n'entendais rien à la politique politicienne et que je voulais être indépendante, ne m'alignant sur aucune option idéologique. (...) Or voilà que petit à petit P. Martinenq change de bord et s'engage dans

le parti socialiste. C'est son droit le plus entier, mais ce choix rejaillit inévitablement sur ceux qui sont avec lui. Qu'il le veuille ou non, ceux qui sont avec lui ne sont plus perçus comme indépendants, mais comme affiliés à un parti. Si P. Martinenq s'estime libre de faire une option politique sans me demander mon avis, je ne vois pas à quel titre il peut prétendre aujourd'hui m'empêcher de siéger comme indépendante, (...). La démocratie c'est d'abord la liberté et surtout la liberté de conscience. J'ai averti M. le maire de ma décision de siéger comme indépendante et il en a pris acte. Pour moi, cette affaire est close. »

Elle ne l'est pas pour P. Martinenq, qui en quittant la salle du conseil, a remis un texte confirmant le propos de sa lettre ouverte. Il a donc décidé de s'en remettre à la justice.

Djamel Smaïli, qui remplacerait Mme Poggi en cas de démission et qui se dit « lésé et révolté » a lui-même signé une protestation électorale adressée au tribunal administratif.

Caroline MARTINAT.

Dans notre prochaine édition, la suite du conseil municipal.